

PROCES VERBAL

de la séance du conseil municipal de Gorze du 14 novembre 2016

Le lundi quatorze novembre deux mil seize à vingt heures, sur convocation en date 4 novembre 2016, s'est réuni en mairie le conseil municipal de la commune de Gorze.

Présents : LEVEE Frédéric, maire,

SASSU Patrick et BONNIN Valérie, adjoints,

DELHAY Jean-Paul, SCHALON Marie-Claire, HENTINGER Mathieu, RICH Sophie, MARCHAND Alexandre et FLEURY Thierry, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : GIACOMAZZI Marion (procuration à BONNIN Valérie), GUERNIER Christian (procuration à LEVEE Frédéric), HAWNER Denis (procuration à DELHAY Jean-Paul), OMHOVER Anne (procuration à SASSU Patrick), LOZANO Sylvie et BORHOVEN Jean-Luc.

Secrétaire de séance : SASSU Patrick.

1 – Modifications budgétaires

Le conseil municipal,

Vu le budget général et le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,

Après en avoir délibéré,

Décide, par 12 voix pour et 1 abstention, d'allouer au budget « eau et assainissement » de l'exercice 2016 une subvention d'exploitation de 54 000,00 €,

Vote, par 12 voix pour et 1 abstention, les modifications budgétaires suivantes :

1 – **Budget général** :

• *Crédits supplémentaires (DM2)* :

Section de fonctionnement				
Nature	Chapitre	Article		Montant
Dépense	014	73925		4 000.00 €
Dépense	65	657364		24 000.00 €
TOTAL				28 000.00 €
Section de fonctionnement				
Nature	Chapitre	Article		Montant
Recette	73	73111		6 000.00 €
Recette	73	7322		1 000.00 €
Recette	74	74121		5 000.00 €
Recette	74	7478		2 000.00 €
Recette	74	7488		4 000.00 €
Recette	75	752		5 000.00 €
Recette	75	758		5 000.00 €
TOTAL				28 000.00 €

Section d'investissement				
Nature	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense	041	2041642	ONA	50 000.00 €
Dépense	10	10226	OPFI	1 000.00 €
TOTAL				51 000.00 €
Section d'investissement				
Nature	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense	23	2315	10001	50 000.00 €
Dépense	10	10226	OPFI	1 000.00 €
TOTAL				51 000.00 €

• *Virements de crédits (DM3)* :

Section d'investissement					
Nature	Chapitre	Article	Opération	En plus	En moins
Dépense	13	1332	10001	1 330.00 €	
Dépense	13	1342	10001		1 330.00 €
TOTAL				1 330.00 €	1 330.00 €

2 – Budget eau et assainissement :

• Crédits supplémentaires (DM1) :

DEPENSES				
Section	Chapitre	Article	Service	Montant
I	21	21532	2	39 000.00 €
I	21	21531	1	11 000.00 €
F	011	6061	1	3 000.00 €
F	011	6063	1	1 000.00 €
F	011	611	2	3 000.00 €
F	011	61523	1	10 000.00 €
F	011	618	2	992.00 €
F	011	6371	1	6 008.00 €
TOTAL				74 000.00 €
RECETTES				
Section	Chapitre	Article	Service	Montant
I	13	1314	1	11 000.00 €
I	13	1314	2	39 000.00 €
F	74	747	1	24 000.00 €
TOTAL				74 000.00 €

2 – Travaux forestiers 2017

Le conseil municipal,

Vu le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes dressé le 5 septembre 2016 par l'Office national des forêts de Metz, représentant une recette brute prévisionnelle de 65 050 € hors taxes,

Vu les devis du 21 septembre 2016 portant sur les prestations d'assistance technique de l'Office national des forêts, l'un de 4 397.15 € hors taxes pour le bois à façonner, l'autre de 982.70 € hors taxes pour le bois de chauffage,

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, l'état de prévision des coupes – travaux d'exploitation à réaliser en forêt communale au cours de l'exercice 2017,

S'engage à verser à l'Office national des forêts la somme de 5 379.85 € hors taxes au titre de leurs prestations,

Approuve l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2018.

3 – Tarif des produits forestiers 2017

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget annexe « forêt communale » 2017,

Vu les articles L 243-1, L 243-2, L 243-3 et R 214-29 du code forestier,

Après en avoir délibéré,

Fixe, à l'unanimité, le tarif des menus produits forestiers à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Bois de chauffage : 10,00 euros hors taxes,
- Rémanents d'exploitation : 7,00 hors taxes.

4 – Tarif de l'eau et de l'assainissement 2017

Le conseil municipal,

Vu le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2016,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

Décide, par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, de fixer le tarif de l'eau et de l'assainissement 2017 (facturation en mars 2017) comme suit :

LISTE DES TARIFS	BASES DE CALCUL	MONTANTS
Prix de l'eau	m3	1,30 €
Prix de l'assainissement	m3	2,80 €
Location du compteur 15 mm	an	8,43 €
Location du compteur 20 mm	an	12,54 €
Location du compteur 25 mm	an	16,83 €
Location du compteur 30 mm	an	25,11 €
Location du compteur 40 mm	an	42,12 €
Location du compteur 100 mm	an	116,40 €
Redevance de branchement d'eau	an	40,50 €
Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt	forfait	33,00 €
Fourniture et pose de 2 robinets d'arrêt	forfait	66,00 €
Gel d'un compteur 15 mm par négligence	forfait	125,00 €
Taxe de raccordement au réseau d'eau	forfait	160,00 €

5 – Subvention municipale

Le conseil municipal,

Vu le budget de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 670,18 € à l'union nationale des combattants, section de Gorze, dans le cadre de l'organisation de la fête nationale 2016.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2016.

6 – Indemnisation de sinistre

Le conseil municipal,

Vu le dégât des eaux survenu à la bibliothèque municipale de Gorze,

Vu les devis des travaux de réparation d'un montant de 1 281.84 euros,

Vu l'indemnisation de 1 281.84 euros proposée par Generali au titre de l'assurance multirisque,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'accepter l'indemnité de 1 281.84 euros allouée par Generali en réparation des dommages occasionnés au plafond de la bibliothèque municipale.

Pour extrait certifié conforme

Au registre des délibérations

Gorze, le 15 novembre 2016

Le maire



Frédéric LEVÉE